

# Lexique

---

**Assiette de l'enquête** : Rapport entre le nombre de salariés des « structures-employeurs » ayant répondu à l'enquête et le nombre de salariés de la branche.

**Catégorie du plan de formation :**

Catégorie 1 : Adaptation au poste de travail,

Catégorie 2 : Évolution et maintien dans l'emploi,

Catégorie 3 : Développement des compétences.

**Catégorie professionnelle** : Employé, Agent de maîtrise, Cadre.

**CEREQ** : Centre d'Etudes et Recherches sur les Qualifications.

**CFP Agirc Arrco** : Centre de Formation Professionnelle Agirc Arrco.

**CIF** : Congé Individuel de Formation.

**Compétence** : Ensemble de connaissances, de savoir-faire techniques et de savoir-faire relationnels nécessaires à la tenue d'un emploi ou à l'exercice d'un métier.

**Coût de l'heure de formation** : Rapport entre le montant des dépenses de formation et le nombre d'heures de formation effectuées dans l'année.

**DGEFP** : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

**Déclaration 2483** : Formulaire 2483 intitulé « Participation au développement de la formation professionnelle continue » issue de la DGEFP.

**Dépense annuelle moyenne par salarié en formation** : Rapport entre le montant des dépenses « effectivement consenties au titre de la formation professionnelle continue » et le nombre de salariés formés.

**Dépense annuelle moyenne par salarié** : Rapport entre le montant des dépenses « effectivement consenties au titre de la formation professionnelle continue » et le nombre de salariés du panel de l'enquête.

**Dépenses effectivement consenties au titre de la formation professionnelle continue :**

Ces dépenses comprennent :

- dépenses de formation interne,
- dépenses de formations externes,
- rémunérations des bénéficiaires des formations, de bilans de compétences, de VAE,
- allocations de formations versées,
- versements à un OPCA au titre du CIF, de la professionnalisation et du DIF,
- versements complémentaires à un OPCA au titre du CIF,
- autres versements à un OPCA (plan de formation),
- autres versements, financements ou dépenses.

A ces dépenses, sont soustraites les subventions publiques effectivement perçues au cours de l'année.

# Lexique

---

**DIF** : Droit Individuel à la Formation.

**Domaine de formation** : Thématique de formation sur un champ d'activités et de compétences données.

**Durée moyenne de formation** : Rapport entre le nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'année et le nombre de salariés formés.

**Durée moyenne d'un stage** : Rapport entre le nombre de stagiaires et le nombre d'heures de formation dispensées.

**Genre** : Homme, femme.

**GPS** : Groupe de Protection Sociale.

**OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

**Population des salariés du panel de référence** : Effectifs salariés des « structures-employeurs » ayant répondu à l'Enquête Formation 2007.

**Salarié formé** : Salarié ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année. S'il a suivi plusieurs stages de formation au cours de l'année, un salarié formé représente plusieurs stagiaires.

**Stagiaire** : Personne ayant participé à un stage de formation.

**Structures-employeurs** : groupes de protection sociale, Gie informatiques, institutions d'outre mer, institutions de prévoyance relevant de la CCN de la retraite complémentaire du 09 décembre 1993 et autres organismes associés.

**Taux d'accès** : Rapport entre le nombre de salariés formés au cours de l'année et le nombre de salariés du panel de référence.

**Taux de participation financière** : Rapport entre les dépenses « effectivement consenties au titre de la formation professionnelle continue » et la masse salariale.

**Taux de réponse** : Rapport entre le nombre de « structures-employeurs » ayant répondu à l'enquête et le nombre total de « structures-employeurs » sollicitées.

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience.